

L'OBSERVATION TERRITORIALE de la PAUVRETÉ et de L'EXCLUSION SOCIALE :

15
Mai
2014

PARIS
SALLE PIERRE
LAROQUE

ENJEUX, GOUVERNANCE, MÉTHODES

Conclusion

Franck VON LENNEP, Directeur de la recherche des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes

Du point de vue de la Drees, les enjeux de l'observation sociale sont d'assurer un suivi cohérent et transversal des prestations des politiques sociales décentralisées et de développer au sein des territoires une connaissance des phénomènes au niveau le plus fin possible.

Nous devons par ailleurs développer les échanges entre l'État et les décideurs locaux. Les enquêtes de la statistique publique auprès des conseils généraux existent depuis les lois décentralisation des années 1980. Elles permettent d'avoir une vision transversale des politiques sociales des conseils généraux. Elles sont également complétées par des focus permettant d'éclairer des sujets particuliers.

De ce point de vue, les indicateurs socio-départementaux relèvent d'une modalité de partenariat totalement nouvelle entre l'État et les conseils généraux. Nous souhaitons que ce chantier se poursuive et que les indicateurs s'enrichissent dans la durée. Nous devons par ailleurs répondre à une demande de plus en plus forte d'indicateurs infra-départementaux, ce qui sera possible grâce au développement actuel des systèmes d'information.

Avec la déclinaison territoriale du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, nous développons actuellement avec l'INSEE et les DRJSCS une méthodologie d'harmonisation des indicateurs qui permettra de suivre dès la fin 2014 certains aspects du plan et d'identifier les informations manquantes. Il convient par ailleurs d'encourager le partage des bonnes pratiques entre les plateformes régionales d'observation sociale.

Nous devons également veiller à ce que les évolutions profondes actuellement envisagées pour les départements préservent notre capacité collective à disposer d'instruments de connaissance et d'observation des politiques sociales.



Observatoire National
de la Pauvreté et de
l'Exclusion Sociale



mrje
Mission Régionale
Rhône-Alpes
d'Information sur l'Exclusion

Jérôme VIGNON, Président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Nous avons bien ressenti aujourd'hui le décalage immense entre la disponibilité des chercheurs et des statisticiens pour contribuer aux stratégies de long terme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et la faible capacité d'appropriation et de reconnaissance de cette disponibilité. Cette distance est encore aggravée par les incertitudes qui planent sur l'échelon départemental, qui constitue la cheville ouvrière de l'action sociale. Nous pouvons néanmoins considérer ces évolutions comme une opportunité pour faire preuve d'imagination et d'audace. Puisque l'avenir du cadre territorial de l'action sociale est incertain, pourquoi ne pas faire de la question sociale un élément central des propositions en matière de recomposition territoriale ? Pourquoi ne pas se servir de la variable sociale pour définir les continuités territoriales et humaines ?

Puisque les intercommunalités sont appelées à jouer un rôle croissant, il convient peut-être de rendre obligatoires leurs compétences sociales. Une réflexion s'impose également sur l'avenir des CCAS comme support du développement social territorial. De même, si le suivi du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit posséder un échelon stratégique régional et un échelon départemental opérationnel, la question sociale pourrait servir à la distinction entre le stratégique et l'opérationnel. Nous proposons donc de faire de la cohésion sociale un maître mot de la recomposition territoriale. Il convient par ailleurs de profiter des plateformes territoriales pour constituer l'outil du copartage entre les départements, les régions et l'État.

Nous devons également créer des assemblées territoriales couvrant des territoires de développement social pertinent et porteuses de chartes territoriales pour développer les cadres politiques qui rendront naturelle la proximité entre les décideurs et les apporteurs d'information statistique et assurer la déclinaison du plan quinquennal. Ces assemblées pourraient également développer les schémas des indicateurs socio-départementaux au plan infra-départemental.

Nous souhaitons par ailleurs que soit promu le rôle d'ambassadeur de la connaissance sociale que pourraient jouer les directeurs départementaux de l'action sociale en les associant au réseau des indicateurs départementaux et au réseau des plateformes pour favoriser le partage des bonnes pratiques.

Soyons ouverts aux indicateurs synthétiques, qui répondent à la demande des décideurs, tout en apportant un complément méthodologique à la manière dont nous les utilisons et dont nous les choisissons. Nous souhaitons nous appuyer sur l'innovation pour être plus alertes dans la connaissance et la détection des situations de grande pauvreté et de précarité.

